

Document de travail n° 77

**Les indicateurs de compétitivité
de la France reculent nettement
en 2020**

Ce document de travail a été réalisé
par Emmanuel JESSUA

Rexecode

COMITÉ DE DIRECTION

Michel DIDIER, président
Denis FERRAND, directeur général
Emmanuel JESSUA, directeur des études
Charles-Henri COLOMBIER, directeur de la conjoncture

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre GADONNEIX, Président ; Président d'Honneur : Jacques-Henri DAVID
Vice-présidents : Michel CICUREL, Philippe DARMAYAN ; Trésorier : Antoine GENDRY
Administrateurs : Christophe BEAUX, Olivier COSTA de BEAUREGARD, Pierre-André de CHALENDAR, Michel de ROSEN,
Christian DARGNAT, Michel DIDIER, Christine FABRESSE, Xavier FONTANET, Elisabeth GROSDHOMME LULIN, François JACKOW,
Olivier KLEIN, Philippe LAMOUREUX, Patrick MARTIN, Hubert MONGON, Henri MOREL, Christian NIBOUREL, Olivier SALLERON,
Amaury de WARENGHIEN

Centre de Recherche pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises

Rexecode : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret : 784 361 164 00030 - APE 9412Z
Siège social : 29 avenue Hoche - 75008 PARIS - Tél. (33) 01 53 89 20 89 - www.rexecode.fr - www.twitter.com/Rexecode

Les indicateurs de compétitivité de la France reculent nettement en 2020

| | |
|---|---|
| Résumé et principales conclusions | 5 |
| Introduction | 7 |

Première partie

Les indicateurs de la compétitivité française ont reculé en 2020 9

| | |
|---|----|
| 1. Une dégradation des soldes des échanges de biens comme de services | 9 |
| 2. La part des exportations françaises de biens dans les exportations totales de biens des pays de la zone euro a reculé | 11 |
| 3. Les parts de marché à l'exportation de services poursuivent leur recul en 2020 | 12 |
| 4. Au total, les parts de marché françaises à l'exportation de biens et services reculent de 1 point dans le total des exportations de la zone euro | 13 |
| 5. Vers un retour à la tendance 2000-2017 ? | 13 |

Deuxième partie

Une évaluation des causes de la perte de compétitivité française en 2020 17

| | |
|--|----|
| 1. Notre spécialisation industrielle n'explique pas l'ampleur et le caractère général du recul de nos parts de marché | 17 |
| 2. Les contraintes sanitaires sur l'appareil productif français ne semblent pas suffire à expliquer l'ampleur du recul des parts de marché de 2020 | 21 |

Conclusion 25

| | |
|---|-----------|
| <i>Complément 1</i> <i>Les tendances longues de la compétitivité française</i> | <i>27</i> |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| <i>Complément 2</i> <i>Résultats de l'enquête Compétitivité 2020 sur les biens de consommation</i> | <i>39</i> |
|---|-----------|

Les indicateurs de compétitivité de la France reculent nettement en 2020

Les indicateurs de compétitivité de la France reculent nettement en 2020

Résumé et principales conclusions

Dans son 14^{ème} bilan annuel sur la compétitivité française, Rexecode constate une dégradation marquée de tous les indicateurs de compétitivité en 2020 après un début de stabilisation entre 2017 et 2019.

➤ Les indicateurs de la compétitivité ont particulièrement reculé en France

- La crise sanitaire a bouleversé les équilibres économiques en contraignant l'offre de biens et de services et en limitant drastiquement certaines dépenses de consommation. La France a été touchée par ces bouleversements, comme tous les pays européens. Les résultats des échanges extérieurs de 2020 montrent que les indicateurs de la compétitivité ont particulièrement reculé en France par rapport à ses principaux voisins.
- Le déficit de la balance commerciale s'est creusé de plus de 7 milliards d'euros en 2020, atteignant 65 milliards d'euros. Parallèlement, l'excédent du solde de la balance des services s'est réduit de 13,5 milliards d'euros, pour s'établir à moins de 8 milliards d'euros en 2020.
- La France a également connu en 2020 un recul de ses parts de marché à l'exportation par rapport à ses principaux voisins européens, après un début de stabilisation au cours des dernières années. Les exportations françaises de biens et services se sont en effet contractées plus fortement que ne l'ont fait les exportations totales des pays de la zone euro. Ces dernières ont diminué en 2020 de 13,2 % tandis que les exportations françaises se sont contractées de 19,3 %. La part de la France dans les exportations de biens et services de la zone euro a ainsi baissé de 1 point entre 2019 et 2020, passant de 14,5 % à 13,5 %, son plus bas niveau depuis vingt ans. Par rapport à une situation de maintien des parts de marché, cette baisse représente pour la France une perte d'exportations de 46 milliards d'euros.
- S'agissant des seuls biens, la chute de la part de la France dans les exportations de la zone euro est particulièrement prononcée en 2020. Elle diminue de 1,2 point entre 2019 et 2020, passant de 13,9 % à 12,7 % des exportations de la zone euro. Ce net recul tranche avec la quasi-stabilité des parts de marché à l'exportation de ses principaux concurrents européens (Allemagne, Espagne, Italie).
- Afin de comprendre les causes de ces moins bonnes performances par rapport aux autres économies de la zone euro, Rexecode a examiné plus finement différentes explications qui ont pu être invoquées, notamment au regard de l'impact du Covid sur les contraintes sur la production et l'effet de la spécialisation et des avantages comparatifs de la France.

- On peut écarter d'emblée l'explication par une éventuelle dégradation de la compétitivité-prix des exportations françaises. En 2020, les prix des exportations françaises n'ont en effet pas moins diminué que ceux des autres pays.

➤ **La spécialisation industrielle de la France n'explique pas la perte de part de marché à l'exportation...**

- La spécialisation industrielle et les avantages comparatifs de la France (aéronautique, luxe etc.) n'expliquent pas non plus l'ampleur et le caractère général du recul des parts de marché de la France. La diminution des parts de marché françaises à l'exportation par rapport à ses concurrents européens concerne en effet la quasi-totalité des catégories de produits.

- L'effet de structure peut être mesuré en appliquant les reculs des exportations françaises par produits à la structure d'exportation des autres pays (Allemagne, Italie, Espagne). Il s'avère que l'effet de structure est mineur. Le recul de notre part de marché à l'exportation suggère plutôt une fragilité générale en 2020 des performances à l'exportation de l'appareil productif français.

➤ **... Les restrictions sanitaires sur l'appareil productif français non plus**

- Quant aux contraintes sur le secteur productif, il est vrai qu'elles ont été fortes en France mais pas, semble-t-il, dans des proportions qui puissent justifier le recul constaté.
- La France ne semble pas avoir durci davantage, en moyenne sur l'année, les mesures de distanciation qu'en Espagne ou en Italie en 2020, qui n'ont pourtant pas enregistré de pertes de parts de marché à l'exportation de leurs biens.

*
* *

➤ **La compétitivité française doit rester un point d'attention pour la politique économique**

- Il est difficile, au stade actuel, de déterminer si la rechute des indicateurs de la compétitivité sera temporaire ou non.
- La compétitivité de la production en France devra rester un point d'attention et de vigilance pour la politique économique.

Les indicateurs de compétitivité de la France reculent nettement en 2020

Introduction

Ce document de travail est le 14e rapport annuel de Rexecode sur la compétitivité française. Il présente et analyse les résultats du commerce extérieur de la France comparés à ceux des principaux pays de la zone euro.

La longue dégradation de notre position sur les marchés mondiaux et dans la zone euro donnait des signes de stabilisation depuis 2017, après la montée en puissance des mesures de baisse des charges sociales mises en œuvres depuis 2014. En 2020, les indicateurs de la compétitivité française traduisent tous une dégradation marquée. Le déficit français des échanges de biens entre la France et les pays étrangers se creuse. L'excédent des échanges de services se réduit fortement et la part des exportations françaises dans les exportations totales non seulement de l'ensemble des pays du monde, mais aussi des pays de la zone euro diminue nettement. La part de la France dans les exportations de biens et services de la zone euro, qui avait baissé de 17,9 % en 2000 à 14,4 % en 2017, semblait se stabiliser voire amorcer un début de redressement depuis. Cette part recule de 14,5 % en 2019 à 13,5 % en 2020, soit une baisse de 1 point des exportations totales des biens et services de la zone euro. C'est son niveau le plus bas des deux dernières décennies. Le commerce extérieur de la zone euro s'élevant à environ 4 600 milliards d'euros, la diminution de notre part de 1 point représente pour la France une « perte » relative d'exportations de 46 milliards d'euros en 2020.

Au cours des deux mêmes décennies, de 2000 à 2019, l'érosion tendancielle de notre part de marché s'était accompagnée d'une érosion, dans des proportions quasi-identiques, de la part de notre industrie dans l'industrie de la zone euro. Ce parallélisme s'observe à nouveau en 2020. Entre 2019 et 2020, la part de la valeur ajoutée industrielle française dans la valeur ajoutée industrielle totale de la zone euro a diminué de 14,6 % à 14,1 %, soit un recul de 0,4 point de la valeur ajoutée totale de la zone euro.

Il est important pour les orientations de notre politique économique de comprendre les causes de la baisse subite des indicateurs de compétitivité de 2020. S'agit-il d'un « trou d'air » qui pourrait être lié au caractère exceptionnel de l'année 2020 et serait temporaire, ou bien de la réapparition d'une tendance de fond structurelle défavorable ? La deuxième partie de ce document s'attache à répondre à cette question.

Trois hypothèses sont examinées. Les importateurs étrangers se seraient-ils détournés en 2020 des produits français parce que ces derniers seraient devenus plus chers par rapport aux produits des autres pays européens ? Le bouleversement de la demande mondiale a-t-il été particulièrement défavorable à la France en raison de sa spécialisation sectorielle au sein de l'indus-

trie ainsi que dans les activités de services ? Les contraintes sur le système productif ont-elles été plus accentuées en France qu'en moyenne dans la zone euro, limitant ainsi plus fortement la capacité exportatrice de la France ?

Il s'avère qu'aucune de ces trois hypothèses n'est de nature à expliquer le recul de la part de marché de la France. Les prix des exportations françaises n'ont pas moins diminué que les prix étrangers. La diminution des parts de marchés françaises à l'exportation par rapport à nos concurrents européens concerne la plupart des catégories de produits et l'effet de structure sectorielle de nos exportations est mineur. Quant aux contraintes sur le secteur productif, elles ont été particulièrement fortes en France mais pas, semble-t-il, dans des proportions qui puissent justifier le recul constaté. Il faut donc être particulièrement attentif au risque de voir réapparaître la tendance baissière amorcée au début des années 2000.

Deux compléments présentent d'une part l'analyse des tendances structurelles de nos parts de marché, d'autre part les résultats de l'enquête « compétitivité » conduite par Rexecode en 2020. Selon cette enquête, qui portait en 2020 sur les biens de consommation finale, les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté voient leur compétitivité progresser nettement sur la plupart des critères. A l'inverse les produits agro-alimentaires enregistrent une nette dégradation de même que, dans une moindre mesure, l'habillement. Le rapport qualité-prix a tendance à s'améliorer mais la qualité semble plutôt diminuer par rapport aux concurrents. On note enfin une dégradation nette du classement pour les services associés.

Première partie

Les indicateurs de la compétitivité française ont reculé en 2020

La pandémie de Covid-19 a provoqué en 2020 une chute sans précédent de l'activité et du commerce mondial. Du fait des mesures sanitaires et des confinements de la population, les entreprises exportatrices ont à la fois rencontré des difficultés d'approvisionnement, des freins au travail sur le site de production et de moindres débouchés en raison de la baisse de la demande mondiale. Ces obstacles ont concerné tous les pays. Au vu des résultats de l'année 2020, il s'avère que la position de la France dans les échanges internationaux s'est détériorée tant en termes de soldes des échanges extérieurs qu'en termes de part de marché.

Dans cette partie, nous examinons l'ampleur de ce recul en France et nous le comparons à celui enregistré dans les autres principales économies européennes.

1. Une dégradation des soldes des échanges de biens comme de services

Le déficit de la balance commerciale (données douanières FAB-FAB) s'est creusé de 7,3 milliards d'euros supplémentaires en 2020, atteignant 65,2 milliards d'euros contre 57,9 milliards d'euros en 2019. Les exportations ont en effet chuté davantage que les importations (respectivement -81,0 et -73,8 milliards d'euros). La Banque de France évalue le solde des échanges de biens dans ses statistiques de balance des paiements (i) en apportant des corrections et ajustements afin que les échanges de biens retracent les seuls flux correspondant à des transactions portant sur des biens produits et conduisant à un changement de propriété économique, (ii) en ajoutant le soutage et l'avitaillement. Le déficit de la balance commerciale ainsi mesuré passe de 46,4 milliards d'euros en 2019 à 62,6 milliards d'euros en 2020, soit une dégradation de 16,2 milliards d'euros.

Le solde de la balance des services s'est également détérioré en 2020 de 13,5 milliards d'euros selon les données de la Banque de France, l'excédent se réduisant de 21,4 milliards d'euros en 2019 à 7,9 milliards d'euros en 2020, soit le niveau le plus bas jamais enregistré. Comme pour la balance commerciale, les exportations ont davantage reculé (-45,9 milliards d'euros) que les importations (-32,4 milliards d'euros).

Les différentes sources statistiques sur les échanges extérieurs

Les échanges de biens sont mesurés principalement à partir des données des Douanes sur les échanges de marchandises et des enquêtes de la Banque de France sur le négoce international.

Les données des Douanes sont publiées généralement CAF-FAB, c'est-à-dire que les importations incluent le coût des assurances et du fret (CAF), tandis que les exportations sont mesurées à leur valeur au passage de la frontière (FAB, pour « franco à bord »).

Selon les normes internationales de la balance des paiements, dont les statistiques sont publiées en France par la Banque de France, les échanges de biens doivent être enregistrés en FAB-FAB. Pour ce faire, les coûts d'assurance et les frais d'acheminement jusqu'à la frontière française sont soustraits de la valeur des importations et reclassés dans les services correspondants (services d'assurance et de pension, services de transport). De plus, des corrections et ajustements sont apportés afin que les échanges de biens retracent les seuls flux correspondant à des transactions portant sur des biens produits et conduisant à un changement de propriété économique. Enfin, le soutage et l'avitaillement sont ajoutés pour former la ligne « marchandises générales ».

Le solde des échanges de biens est également appelé solde commercial.

La Banque de France publie en outre les données des échanges de services, qui constituent la deuxième grande composante de la balance des paiements. Ils incluent notamment les transports et les voyages.

Pour passer au solde de la balance des paiements (ou balance courante), il convient d'ajouter deux composantes, mesurées par la Banque de France. D'une part, les revenus primaires, qui représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production (« Rémunérations des salariés »), pour la fourniture d'actifs financiers (« Revenus d'investissement ») ou pour la location de ressources naturelles (« Loyers »). Les impôts et subventions sur les produits et la production sont également inclus dans les revenus primaires. D'autre part, les transferts courants (revenus secondaires), qui désignent les transferts entre résidents et non-résidents, correspondant à la fourniture d'un bien, d'un service, d'un actif financier ou d'un autre actif non produit sans la contrepartie d'un élément de valeur économique.

Enfin, les échanges de biens et de services sont également une composante de la mesure du PIB dans les comptes nationaux.

Sur l'ensemble des biens et des services, le déficit français, toujours d'après les statistiques de la balance des paiements de la Banque de France, se creuse de 25,0 milliards d'euros en 2019 à 54,7 milliards d'euros en 2020, soit une dégradation de 29,7 milliards d'euros ou encore de 1,3 point du PIB français. En particulier le déficit de la balance des biens s'est creusé de 0,9 point de PIB, pour atteindre -2,8 % du PIB en 2020 soit son niveau le plus bas depuis 2011.

Solde des échanges extérieurs

| | 2019 | 2020 | Variation 2020/2019 |
|--|-------|-------|------------------------|
| <i>En milliards d'euros</i> | | | |
| Solde commercial (FAB-FAB) | -57,9 | -65,2 | -7,3 |
| Solde commercial (balance des paiements) | -46,4 | -62,6 | -16,2 |
| Solde des échanges de services | 21,4 | 7,9 | -13,5 |
| Solde des échanges de biens et services | -25,0 | -54,7 | -29,7 |
| <i>En points de PIB</i> | | | |
| Solde commercial (FAB-FAB) | -2,4 | -2,9 | -0,5 |
| Solde commercial (balance des paiements) | -1,9 | -2,8 | -0,8 |
| Solde des échanges de services | 0,9 | 0,3 | -0,5 |
| Solde échanges de biens et services | -1,0 | -2,4 | -1,4 |

Source : Douanes, Banque de France

2. La part des exportations françaises de biens dans les exportations totales de biens des pays de la zone euro a reculé

La compétitivité d'une économie est sa capacité à maintenir durablement sa position dans la concurrence internationale tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur sans éroder le pouvoir d'achat international de ses agents. S'agissant des marchés extérieurs, un indicateur d'évolution de la compétitivité consiste à comparer l'évolution des exportations françaises et l'évolution des exportations des concurrents étrangers.

En 2020, d'après les données douanières, le commerce mondial, mesuré par le total des exportations de biens des pays du monde, s'est contracté de 8,6 % en valeur. D'après les données de balances des paiements d'Eurostat, les exportations totales de biens de l'ensemble des pays de la zone euro (hors échanges intra-zone euro) ont diminué en valeur de 9,9 % en 2020, soit plus fortement que le commerce mondial. En intégrant également les échanges intra-zone euro, le recul des exportations de la zone euro en 2020 est même plus élevé (-10,7 %). Les exportations françaises de biens se sont contractées plus fortement que les exportations totales de la zone euro, accusant une chute de 18,9 % en valeur en 2020.

La part des exportations françaises de biens en valeur dans les exportations mondiales a donc diminué, de 3,1 % 2019 à 2,8 % en 2020, son plus bas historique. La part des exportations françaises de biens en valeur dans le total des exportations de biens de la zone euro a diminué en 2020 de 13,9 %

à 12,7 % d'après les données des comptes nationaux¹. Le montant total des exportations de la zone euro (y compris échanges intra-zone euro) étant de 3 408 milliards d'euros, ce recul de 1,2 point des exportations de biens de la zone euro représente 39,9 milliards d'euros. Autrement dit, si la part de marché de la France dans la zone euro était restée stable en 2020 à son niveau de 2019, les exportations françaises de biens auraient été plus élevées de près de 40 milliards d'euros.

L'examen des parts de marché de la France vis-à-vis de ses seuls concurrents de la zone euro présente deux avantages. D'une part, cet indicateur se limite à comparer la France à des pays de développement largement comparable, c'est-à-dire proches de la frontière technologique. D'autre part, il porte sur des économies partageant la même monnaie et dont les évolutions de parts de marché à l'export ne s'expliquent pas par des évolutions différenciées du taux de change. A ces deux motifs structurels s'ajoute une raison plus conjoncturelle liée à une différence majeure de propagation de l'épidémie (et par conséquent de la nature et de l'ampleur des contraintes sanitaires sur l'économie) dans certaines parties du monde, en Asie notamment, par rapport aux dynamiques observées en Europe.

En rapportant les exportations françaises de biens (toutes destinations confondues) aux exportations de l'ensemble des pays de la zone euro, le recul des parts de marché françaises en 2020 apparaît particulièrement accentué. En effet, si les parts de marché à l'exportation de biens par rapport à l'ensemble des pays de la zone euro chutent de 1,2 point des exportations de la zone euro, la baisse est limitée à -0,1 point en Espagne et -0,2 point en Italie. L'Allemagne gagne 0,1 point et le reste de la zone euro 1,3 point, essentiellement du fait du Bénélux (+0,9 point pour les Pays-Bas et +0,4 point pour la Belgique et le Luxembourg).

3. Les parts de marché à l'exportation de services poursuivent leur recul en 2020

D'après les données des comptes nationaux d'Eurostat, les exportations de services de l'ensemble des économies de la zone euro en valeur (y compris échanges intra-zone euro) ont diminué de 17,0 % en 2020, soit une chute plus importante que celle des exportations de biens. Les exportations françaises de services affichent un recul encore plus important en 2020, de 19,3 %. La France connaît ainsi en 2020 une poursuite, sans accélération, de la tendance à la baisse de ses parts de marché à l'exportation de services amorcée en 2013. En 2020, elle accuse un recul de 0,4 point pour atteindre un plus bas historique de 15,7 % des exportations de services de la zone euro, d'après les données des comptes nationaux. Les exportations de services de l'ensemble de la zone euro s'élevant à 1 196 milliards d'euros en 2020, si la France avait stabilisé ses parts de marché à leur niveau de 2019, ses exportations de services auraient été supérieures de 5,3 milliards d'euros.

¹ Dans les données présentées, les exportations de la zone euro excluent celles de l'Irlande, dont les évolutions depuis 2015 sont difficilement interprétables économiquement et reflètent en grande partie des changements de conventions comptables.

L'Italie et plus encore l'Espagne enregistrent une baisse plus prononcée de leur part dans les exportations de services de la zone euro (respectivement -1,0 point et -2,8 points). L'Allemagne progresse de 1,0 point et le reste de la zone euro de 3,3 points.

4. Au total, les parts de marché françaises à l'exportation de biens et services reculent de 1 point dans le total des exportations de la zone euro

Au total, sur l'ensemble des biens et services, les données des comptes nationaux indiquent que les exportations françaises de biens et services en valeur ont chuté de 19,3 % en 2020, contre -13,2 % pour l'ensemble de la zone euro. La part des exportations françaises de biens et services en valeur dans les exportations totales de la zone euro en valeur a diminué de 1,0 point (1 % des exportations de la zone euro) par rapport à 2019 pour atteindre 13,5 % en 2020, soit le niveau le plus bas jamais enregistré. La pandémie interrompt de ce fait une période de stabilisation voire de léger redressement de ces parts de marché. Si la France avait maintenu ses parts de marché à leur niveau de 2019, ses exportations de biens et services seraient supérieures à leur niveau observé de plus de 46 milliards d'euros.

La France accuse en outre le plus fort recul en 2020 parmi les principales économies de la zone euro. En effet, l'Espagne voit ses parts de marché reculer de 0,8 point en 2020 et l'Italie de 0,4 point. A l'inverse, l'Allemagne gagne 0,5 point et le reste de la zone euro 1,7 point.

Variation de la part des exportations françaises dans les exportations totales de la zone euro en 2020 par rapport à 2019
(en point de pourcentage du total des exportations de la zone euro)

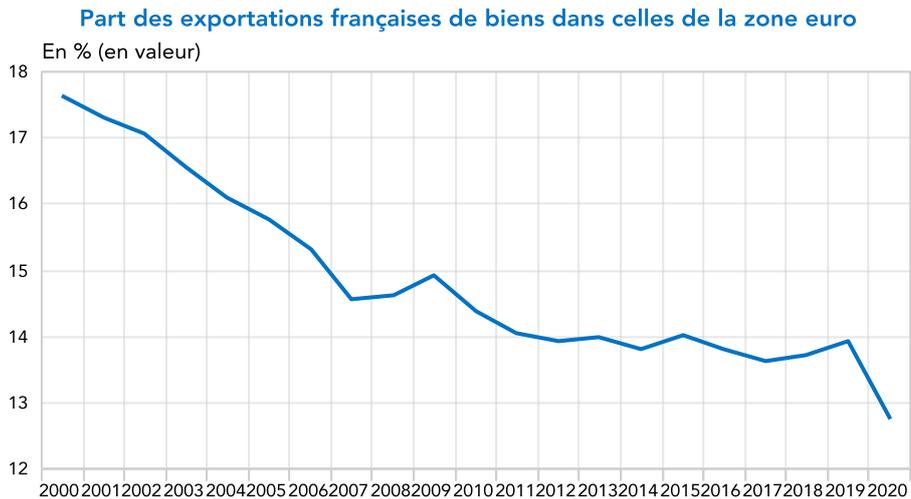
| | Exportations de biens et services | Exportations de biens | Exportations de services |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Allemagne | 0,5 | 0,1 | 1,0 |
| Espagne | -0,8 | -0,1 | -2,8 |
| France | -1,0 | -1,2 | -0,4 |
| Italie | -0,4 | -0,2 | -1,0 |
| Autres pays de la zone euro | 1,7 | 1,3 | 3,3 |

Données : Eurostat, comptes nationaux

5. Vers un retour à la tendance 2000-2017 ?

Les parts de marché à l'exportation de biens relativement à la zone euro avaient enregistré une décline régulière entre le début des années 2000 et 2017 avant d'amorcer une stabilisation voire un léger redressement au cours de la période 2017-2019. La part de marché française des exportations de biens relativement à l'ensemble de la zone euro s'élevait à 17,6 % en 2000.

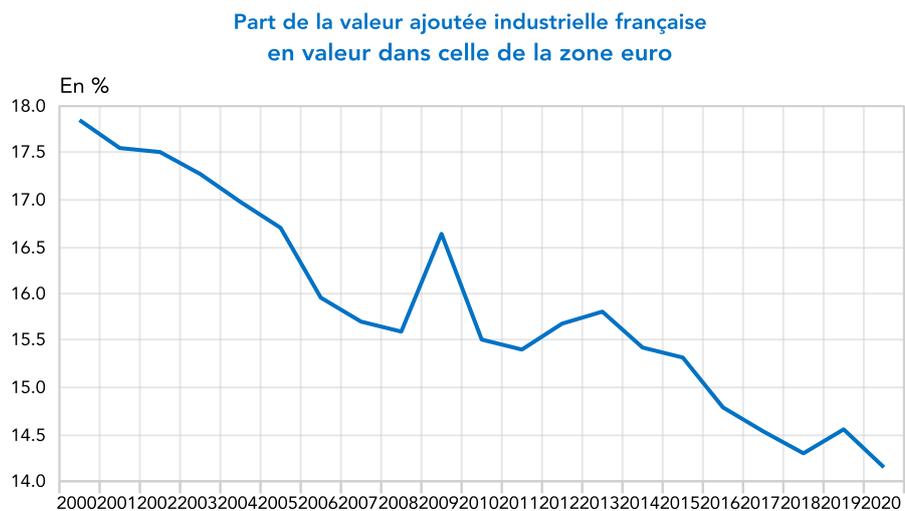
Elle avait enregistré une chute quasi-continue et atteint un point bas en 2017, pour s'établir à 13,6 %. Elle a ensuite amorcé une légère remontée pour s'inscrire à 13,9 % en 2019. Elle retombe à 12,7 % en 2020.



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

Ce recul généralisé de nos parts marché à l'exportation depuis 20 ans a ainsi comme corollaire une contraction sur la même période de notre base industrielle relativement à nos concurrents de la zone euro. La similitude entre les évolutions, relativement à celles de la zone euro prise dans son ensemble, des exportations et de l'activité industrielle françaises depuis 2000 est frappante.



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

Après une baisse tendancielle entre 2000 et 2011 de 17,9 % à 15,4 %, le poids de la valeur ajoutée industrielle française (en valeur) est remonté pour atteindre 15,8 % en 2013. La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française par rapport à celle de la zone euro a ensuite chuté continûment, tombant à 14,3 % en 2018. Comme pour les parts de marché à l'exportation, la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée industrielle de l'ensemble de la zone euro s'est légèrement redressée, à 14,6 %, en 2019. Elle accuse également, de manière plus atténuée que pour les parts de marché, une rechute en 2020 pour tomber à 14,1 %, soit un plus bas historique.

Il est difficile de prédire si ces rechutes sont temporaires et liées à un impact de la crise sanitaire peu identifiable à ce stade, ou bien si elles présagent au contraire d'un retour à la perte tendancielle un moment interrompue dans les années 2017-2019. Pour tenter de répondre à cette question, on étudie dans la deuxième partie de ce document les facteurs possibles de dégradation de la compétitivité en 2020 et, en particulier, ceux qui pourraient être directement liés à la crise sanitaire : spécialisation française dans des secteurs plus durement affectés par les mesures de distanciation sociale, orientation du commerce extérieur français vers des pays particulièrement touchés par le Covid, rigueur de la contrainte des mesures de confinement et du couvre-feu sur les capacités de production.

Deuxième partie

Une évaluation des causes de la perte de compétitivité française en 2020

La France a connu en 2020 non seulement une dégradation de sa balance commerciale, mais également un recul de ses parts de marché à l'exportation, notamment des exportations de biens, par rapport à ses principaux voisins européens. Nous avons voulu savoir ce qu'il en est réellement et tenter de distinguer les causes entre celles qui pourraient être temporaires et d'autres facteurs qui pourraient révéler des fragilités potentiellement plus durables.

Pour tenter de comprendre les causes de ces moins bonnes performances par rapport aux autres économies de la zone euro, il convient d'affiner l'analyse en examinant les données statistiques à un niveau moins agrégé. En particulier, il apparaît utile d'étudier les indicateurs de compétitivité analysés plus haut à un niveau fin de catégories de produits d'exportation. En effet, on invoque souvent l'impact du Covid et l'effet de notre spécialisation et de nos avantages comparatifs (aéronautique, luxe, tourisme...). Nous nous sommes en outre interrogés sur les écarts qui pourraient s'expliquer par des degrés de contraintes sur la production différents entre les pays.

Avant d'examiner ces deux points, une cause qui pourrait tenir à d'éventuelles différences d'évolution des prix des exportations entre la France et les autres pays de la zone euro est à écarter d'emblée. L'évolution des prix et des coûts pourrait expliquer une perte soudaine de parts de marché à l'exportation. Mais d'après les données de comptabilité nationale (déflateur des exportations de biens), la modération des prix français à l'exportation par rapport à nos principaux voisins observée depuis le début des années 2010 s'est confirmée en 2020 (-1,7 % pour la France, contre -0,7 % en Allemagne, -0,9 % en Espagne et -0,5 % en Italie). Les indices Eurostat résultant d'enquêtes directes sur les prix de production sur les marchés extérieurs vont dans le même sens (-1,2 % en France, contre -0,5 % en Allemagne, -1,3 % en Espagne et -0,6% en Italie). Il n'y a donc pas de dégradation de la compétitivité-prix des exportations françaises.

1. Notre spécialisation industrielle n'explique pas l'ampleur et le caractère général du recul de nos parts de marché

S'agissant du solde commercial, un examen plus précis des catégories de produits à l'aide des données des Douanes montre une amélioration considérable du solde de la balance énergétique (+19,0 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2019) qui fait plus que compenser la dégradation du solde des échanges des produits de l'aéronautique (-16,0 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2019). Au total, le déficit de la balance commerciale s'est creusé de

plus de 7 milliards d'euros en 2020. Les textiles et l'habillement y contribuent à hauteur de près de la moitié, les produits chimiques, parfums et cosmétiques pour plus du quart et les produits pharmaceutiques pour un sixième.

**Décomposition de l'évolution du solde commercial de la France
en 2020 par rapport à 2019**

| <i>En millions d'euros</i> | Variation en 2020 par rapport à 2019 |
|--|---|
| Solde commercial FAB FAB (y compris matériel militaire) | -7 260 |
| Dont | |
| Produits agricoles | -434 |
| Energie | 19 007 |
| Industries agro-alimentaires | -1 049 |
| Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique | -351 |
| Automobile | -5 |
| Autres matériels de transport (aéronautique) | -15 994 |
| Textiles habillement | -3 231 |
| Produits chimiques parfums et cosmétiques | -1 916 |
| Produits pharmaceutiques | -1 264 |
| Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers | 105 |
| Métallurgie | 485 |
| Produits manufacturés divers | 736 |

Sources : Douanes

L'excédent de la balance des services, qui semblait stabilisé autour de 1,0 % du PIB sur la période 2017-2019 après une chute continue entre 2012 et 2015, a été divisé par trois pour atteindre 0,3 % du PIB en 2020. Le tableau ci-dessous précise les facteurs de cette dégradation supplémentaire en 2020. Le tourisme (« Voyages ») rend compte de plus de la moitié (52 %) de la diminution de 13,5 milliards d'euros de l'excédent de la balance des services en 2020 en 2020 par rapport à 2019 et les « Autres services aux entreprises » (R&D, conseil, services techniques...) y contribuent pour plus d'un cinquième.

**Décomposition de l'évolution du solde de la balance des services de la France
en 2020 par rapport à 2019**

| <i>En millions d'euros</i> | Variation en 2020 par rapport à 2019 |
|--|---|
| Solde de la balance des services | -13 473 |
| Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers | 452 |
| Services d'entretien et de réparation | 476 |
| Transport | 2 332 |
| Voyages | -6 964 |
| <i>Construction</i> | -270 |
| Services d'assurance et de retraite | -4 940 |
| Services financiers | -449 |
| Commissions pour usage de propriété intellectuelle | -663 |
| Services de télécommunications, d'informatique et d'information | -608 |
| Autres services aux entreprises | -2 811 |

Source : Banque de France

La chute de nos exportations aéronautiques et de nos recettes touristiques ont fortement contribué à la dégradation de nos échanges extérieurs. Mais un examen sectoriel fin de nos parts de marché à l'exportation de biens révèle, d'une part, que nos parts de marché à l'exportation ont davantage reculé en 2020 dans nos domaines de spécialisation que chez nos principaux concurrents européens, d'autre part, que ces pertes françaises de parts de marché, loin de se cantonner à ces secteurs, concernent la quasi-totalité des produits d'exportation.

D'après les données douanières, les parts de marché françaises à l'exportation pour l'ensemble des produits reculent de 12,2 % à 11,3 % des exportations de l'ensemble de la zone euro entre 2019 et 2020. Ce recul de -0,9 point en 2020 contraste avec la quasi-stabilité des parts de marché allemandes, espagnoles et italiennes (le reste de la zone euro gagnant 1,0 point). Si les parts de marché françaises chutent en 2020 de manière particulièrement prononcée pour les boissons et l'aéronautique par rapport aux autres pays européens, le recul apparaît général quelle que soit la catégorie de produit considérée, et ce contrairement aux autres économies de la zone euro. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des parts de marchés à l'exportation pour chaque catégorie de produit :

Evolution en 2020 de la part des exportations dans celles de la zone euro

| <i>Variation 2019-2020, en points de pourcentage des exportations de la zone euro</i> | Allemagne | Espagne | France | Italie | Reste de la zone euro |
|---|------------------|----------------|---------------|---------------|----------------------------------|
| Total des produits | 0,1 | -0,1 | -0,9 | 0,0 | 0,9 |
| Produits alimentaires | -0,1 | 0,5 | -0,2 | 0,3 | -0,5 |
| Boissons et tabacs | -1,6 | -0,1 | -2,0 | 1,1 | 2,5 |
| Produits chimiques | -0,1 | -0,2 | -0,6 | 0,1 | 0,7 |
| <i>dont produits pharmaceutiques</i> | -0,5 | 0,0 | -0,3 | -0,2 | 1,0 |
| Articles manufacturés | 0,9 | 0,0 | -0,6 | -0,2 | -0,1 |
| <i>dont caoutchouc</i> | -0,2 | -0,1 | -0,7 | 0,0 | 0,9 |
| <i>dont tissus</i> | 1,0 | -0,6 | -0,4 | -2,6 | 2,6 |
| <i>dont articles non métalliques</i> | 0,8 | 1,2 | -0,2 | 0,9 | -2,8 |
| <i>dont fer et acier</i> | 0,7 | 0,2 | -1,0 | 0,1 | -0,1 |
| <i>dont métaux non ferreux</i> | 1,3 | -0,4 | -0,7 | 1,2 | -1,4 |
| <i>dont articles en métal</i> | 0,4 | -0,2 | -0,7 | -0,4 | 1,0 |
| Machines et matériels de transport | -0,6 | 0,0 | -1,8 | 0,2 | 2,2 |
| <i>dont matériel informatique</i> | -1,3 | 0,0 | -0,6 | -0,3 | 2,3 |
| <i>dont équipement télécommunications</i> | -0,6 | 0,1 | -1,3 | 0,5 | 1,3 |
| <i>dont machines et appareils électriques</i> | -0,3 | -0,1 | -0,6 | -0,1 | 1,1 |
| <i>dont véhicules routiers</i> | -1,2 | 0,3 | -0,4 | 0,3 | 1,0 |
| <i>dont aéronautique</i> | 2,5 | 0,9 | -4,6 | -0,4 | 1,6 |
| Articles manufacturés divers | 0,6 | -0,3 | -0,8 | -1,1 | 1,7 |
| <i>dont vêtements</i> | 1,4 | -1,2 | -0,3 | -1,0 | 1,2 |

Source : Eurostat, données douanières, calculs Rexecode

Une spécialisation française sur des biens d'exportation parmi les plus touchés par la crise sanitaire (en particulier l'aéronautique) a souvent été évoquée pour expliquer l'ampleur de la dégradation de notre balance commerciale. Le caractère généralisé des pertes de parts de marché suggère que **ce sont les performances à l'exportation de l'ensemble du système productif qui sont en cause plus que l'effet de notre spécialisation.**

On peut distinguer dans le recul des parts de marché françaises à l'exportation de l'ensemble des biens (i) **un effet de composition sectorielle** (ou de spécialisation) défavorable, c'est-à-dire concentré sur des produits dont la demande mondiale a été particulièrement touchée par la crise sanitaire, et (ii) **un effet de recul des parts de marché** au sein de chaque catégorie de produits.

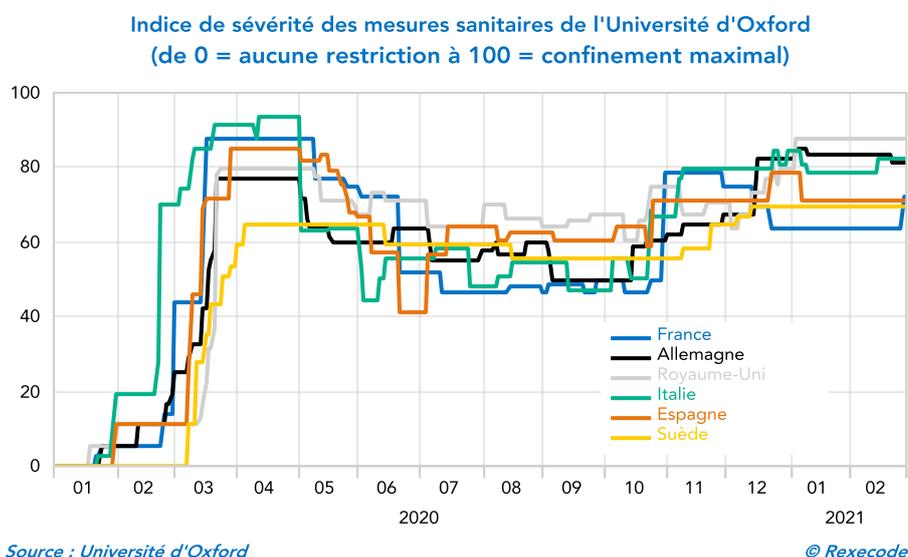
En appliquant les pertes françaises d'exportations entre 2019 et 2020 pour chaque catégorie de produits à la structure par produits des exportations allemandes, la chute des parts de marché françaises demeure de 0,9 point en 2020. En appliquant les pertes françaises en 2020 à la structure par produits des exportations espagnoles et italiennes, la chute des parts de marché françaises n'est ramenée qu'à 0,8 point. L'effet de structure sectorielle n'explique donc au maximum que 0,1 point de la perte globale (tous produits confondus) de la part de marché française de 0,9 point.

On peut de la même manière tester un possible effet de spécialisation géographique vers des destinations où la demande a davantage reculé. En appliquant les pertes françaises à l'export (tous produits confondus) en 2020 pour chaque pays d'exportation à la structure géographique des exportations allemandes, la chute des parts de marchés françaises par rapport à la zone euro en 2020 demeurerait de 0,8 point. **L'effet de spécialisation, qu'il soit sectoriel ou géographique, apparaît ainsi négligeable et le recul général des parts de marché françaises suggère plutôt une fragilisation générale en 2020 des performances à l'exportation de notre appareil productif.**

2. Les contraintes sanitaires sur l'appareil productif français ne semblent pas suffire à expliquer l'ampleur du recul des parts de marché de 2020

Indépendamment des effets de spécialisation, sectoriels ou géographiques, dont on a vu qu'ils sont très secondaires dans l'impact de la crise sanitaire sur les performances françaises à l'exportation en 2020 par rapport aux autres économies de la zone euro, une autre hypothèse serait que les contraintes imposées par le gouvernement (confinements, fermetures administratives, couvre-feu...) aient davantage pesé sur nos capacités productives et de ce fait sur nos exportations que chez nos voisins.

Ces mesures, qui ont pris des formes variables dans le temps et entre les pays, ont fait l'objet d'un classement synthétique par *Oxford economics*. Il en ressort que **la France ne semble pas avoir en moyenne sur l'année 2020 durci davantage les mesures de distanciation qu'en Espagne ou en Italie, qui n'ont pourtant pas enregistré de pertes massives de parts de marché à l'exportation de leurs biens**. La moyenne annuelle de l'indice en 2020 est de 52,1 en Allemagne, 54,8 en France, 58,3 en Italie et 56,3 en Espagne.



L'examen de l'activité industrielle n'indique pas non plus un impact plus défavorable des restrictions sanitaires sur les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale. Si les indices conjoncturels d'évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie publiés par Eurostat indiquent que le chiffre d'affaires a davantage reculé en France que chez nos concurrents de la zone euro, ce recul se vérifie surtout à l'exportation, alors que le tableau est plus contrasté sur le marché intérieur. Le chiffre d'affaires a ainsi reculé dans l'industrie de 13,3 % en France en 2020, contre -11,1 % en Allemagne, -12,6 % en Espagne et -12,2 % en Italie. Le recul est particulièrement prononcé pour les marchés extérieurs (-17,2 % en France contre -12,9 % en Allemagne, 8,3 % en Espagne et 12,7 % en Italie). En revanche, le chiffre d'affaires dans l'industrie sur le marché intérieur recule moins en France (-11,2 %) qu'en Espagne et en Italie (respectivement -14,2 % et -13,0 %), mais un peu plus qu'en Allemagne (-9,4 %).

Les données de comptabilité nationale ne font pas non plus apparaître de forte atypie française par rapport à ses principaux concurrents européens. La part de la valeur ajoutée industrielle française dans celle de la zone euro diminue en 2020 de 0,4 point, pour atteindre 14,1 %. L'Espagne et l'Italie accusent un recul de 0,2 point et l'Allemagne de 0,6 point. Symétriquement, la part de l'industrie du reste de la zone euro gagne 1,0 point en 2020.

Au total, il ressort de l'analyse des données statistiques de 2020 un net décalage entre l'ampleur du recul des parts de marché françaises à l'exportation et les indicateurs d'activité et de restrictions sanitaires par rapport à nos principaux concurrents européens.

| Variation 2019-2020 | Indice de chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière, tous marchés confondus (en %) | Indice de chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière, marchés extérieurs (en %) | Indice de chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière, marché intérieur (en %) | Part de la valeur ajoutée industrielle dans celle de la zone euro, en points de pourcentage |
|---------------------|--|--|--|---|
| Allemagne | -11,1 | -12,9 | -9,4 | -0,6 |
| Espagne | -12,6 | -8,3 | -14,2 | -0,2 |
| France | -13,3 | -17,2 | -11,2 | -0,4 |
| Italie | -12,2 | -12,7 | -13,0 | -0,2 |

Source : Eurostat

Conclusion

La crise sanitaire a bouleversé les équilibres économiques en contraignant l'offre de biens et de services et en limitant drastiquement certaines dépenses de consommation. La France a été touchée par ces bouleversements comme tous les pays européens. Les résultats des échanges extérieurs de 2020 montrent que les indicateurs traditionnels de la compétitivité, soldes des échanges extérieurs et parts de marché à l'exportation, ont particulièrement reculé en France. La crise sanitaire a pu jouer défavorablement sur nos échanges extérieurs, compte tenu des divergences entre secteurs d'activité dues aux comportements et aux réglementations mises en œuvre : baisse exceptionnelle de la mobilité, de l'aéronautique en particulier, gel du tourisme et en contrepartie forte stimulation de la production de biens numériques pour lesquels la France dispose de peu de points forts. Il s'avère cependant que la diminution des parts de marchés françaises à l'exportation en 2020 par rapport à nos concurrents européens concerne la plupart des catégories de produits. L'effet de structure est donc mineur et n'explique pas la baisse de notre part de marché globale. Par ailleurs, si les contraintes générales sur la production ont été fortes en France, elles ont aussi joué pour les autres pays européens.

Il est difficile au stade actuel de déterminer si la rechute des indicateurs de la compétitivité sera temporaire ou si elle présage d'un retour à la tendance négative, interrompue au cours des années 2017 à 2019. Les allègements de charges du CICE et du Pacte de responsabilité avaient permis d'amorcer une stabilisation voire un léger redressement de nos parts de marché, mais certains handicaps de coûts de production, notamment fiscaux, demeurent. **Les résultats de 2020 montrent que la compétitivité de la production en France devra rester un point d'attention et de vigilance pour la politique économique.**

Complément 1

Les tendances longues de la compétitivité française

La compétitivité d'une économie est sa capacité à maintenir durablement sa position dans la concurrence internationale tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur. « Maintenir durablement sa position » recouvre plusieurs dimensions, la situation du commerce extérieur bien sûr mais aussi la croissance, le niveau de vie, l'emploi. Pour apprécier l'évolution de la compétitivité, les premiers critères qui viennent à l'esprit sont les tendances des parts de marché à l'exportation et du taux de pénétration du marché intérieur, ainsi que de la balance entre les exportations et les importations de biens et services. Ce complément au présent document de travail revient sur les tendances longues de la compétitivité française suivant ces différentes dimensions jusqu'en 2019.

1. La position de la France dans le monde

Les données douanières permettent de mesurer les échanges de marchandises (y compris les matériels militaires). De 2000 à 2012, la part en valeur des exportations françaises dans les exportations mondiales de marchandises est passée de 4,7 % à 3,1 %. Cette part s'est ensuite stabilisée, fluctuant autour de 3,1 % de 2012 à 2019.

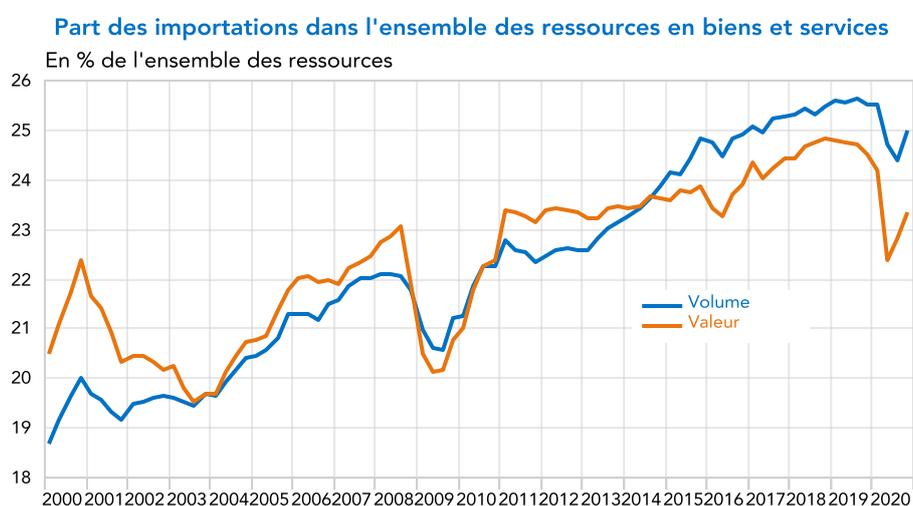


Sources douanières nationales

© Rexecode

La compétitivité sur le marché intérieur traduit la capacité des producteurs locaux de biens et services à défendre leurs marchés sur le territoire national par rapport à la concurrence des producteurs étrangers. Le taux de pénétration du marché intérieur est mesuré par le rapport des importations de biens et services à la somme du PIB et des importations de biens et services. C'est la part des importations dans le total des ressources de biens et services du pays.

Le taux de pénétration en valeur du marché intérieur français ainsi défini avait augmenté de 1,5 point entre 2012 et 2019 en valeur, pour atteindre 24,7 %. En volume, le taux de pénétration a connu une hausse de 3,0 points sur la période 2012-2019 pour atteindre 25,6 %.

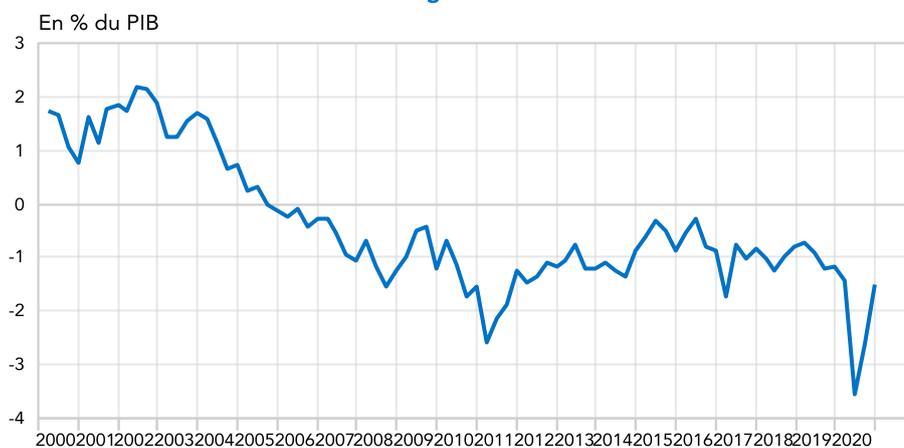


Source : INSEE

© Rexecode

Le solde des échanges de biens et services (différence entre la valeur des exportations et celle des importations de biens et services rapportée à la valeur du PIB) est passé d'un excédent de 1,3 % du PIB en 2000 à un déficit de -1,3 % du PIB en 2012. Entre 2012 et 2019, il a ensuite fluctué autour de -1,0 % du PIB.

France Solde des échanges de biens et services

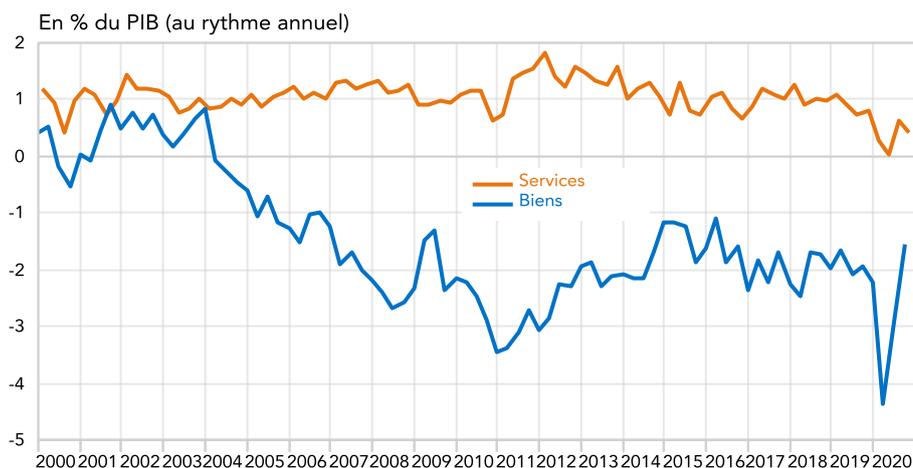


Source : INSEE, comptes nationaux

© Rexecode

Le solde des échanges des seuls biens est passé d'un excédent de +0,5 % du PIB en 2000 à un déficit de -2,6 % du PIB en 2012. Depuis cette date, il a fluctué autour de -1,9 % du PIB. L'excédent de la balance des services a fluctué autour de 1,0 % du PIB dans les années 2000 avant d'atteindre 1,5 % du PIB. Il a ensuite enregistré une baisse régulière jusqu'en 2015, pour fluctuer à nouveau autour de 1,0 % jusqu'en 2019.

Solde de la balance des biens et des services



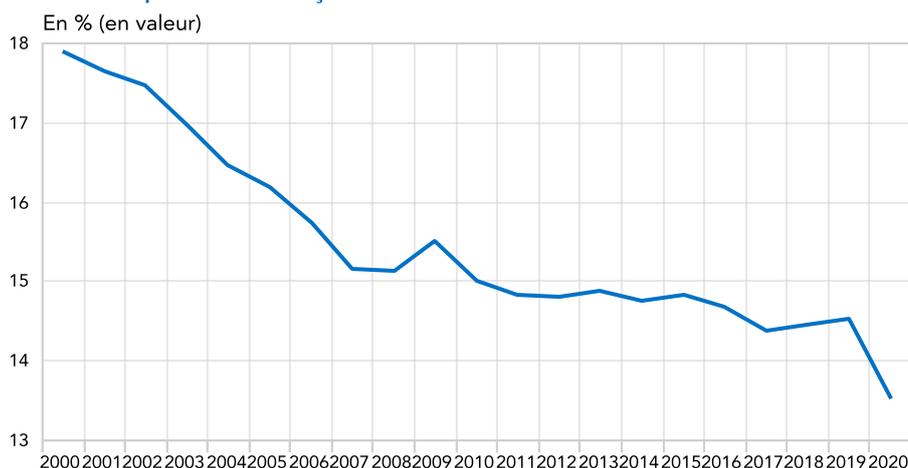
Sources douanières nationales

© Rexecode

2. La position de la France en Europe

La diminution des exportations françaises par rapport à celles de la zone euro depuis le début des années 2000 constitue un fait majeur pour l'économie française. Les exportations françaises de biens et services en valeur représentaient en 2000 17,9 % de celles de la zone euro². En 2017, elles n'en constituaient plus que 14,4 %, soit un point bas historique. Les parts de marché françaises à l'export semblent amorcer depuis une stabilisation voire un léger redressement pour atteindre 14,5 % des exportations de l'ensemble de la zone euro en 2018-2019. Il n'en reste pas moins une perte considérable accumulée depuis le début des années 2000. Si la part de marché française s'était stabilisée à son niveau de 2000, les exportations seraient supérieures de 179 milliards d'euros par an. La perte cumulée d'exportations depuis les années 2000 s'élève ainsi à 1 904 milliards d'euros en 2019.

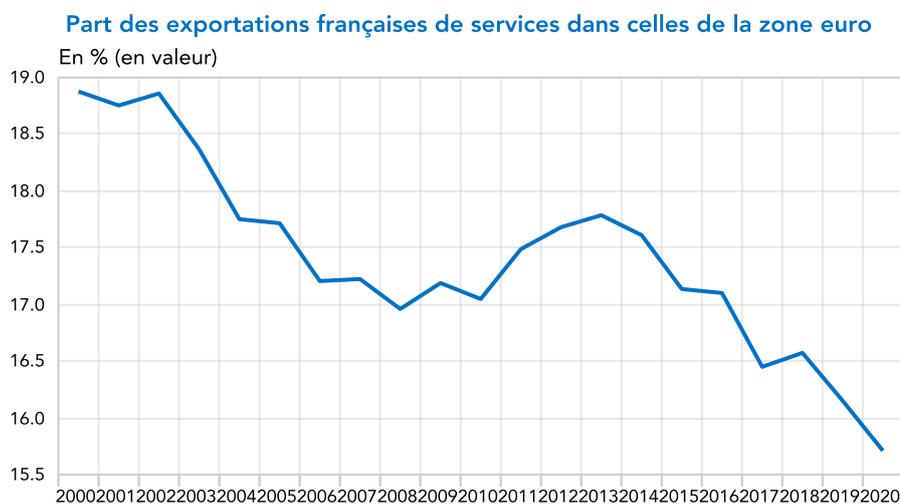
Part des exportations françaises de biens et services dans celles de la zone euro



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

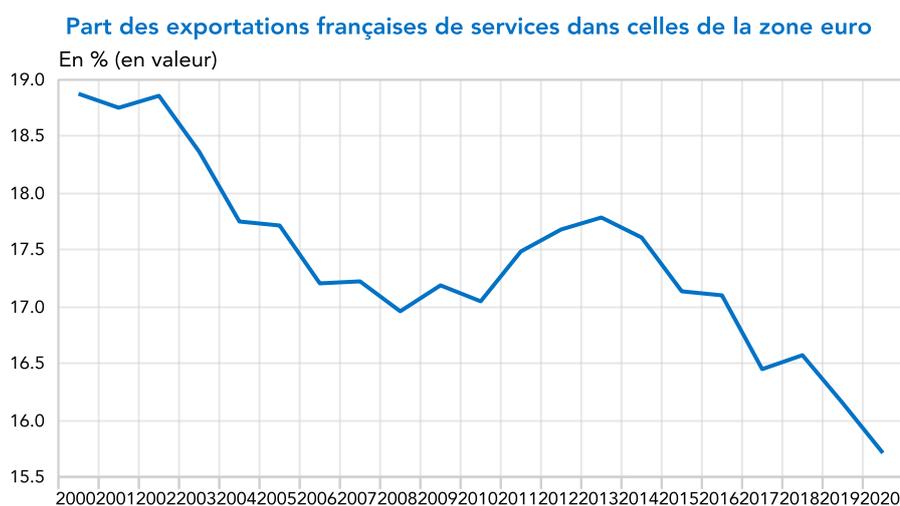
² Dans les données présentées, les exportations de la zone euro excluent celles de l'Irlande, dont les évolutions depuis 2015 sont difficilement interprétables économiquement et reflètent en grande partie des changements de conventions comptables.



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

Ce constat se confirme en particulier pour les échanges de biens. S'élevant à 17,6 % en 2000, la part de marché française des exportations de biens relativement à l'ensemble de la zone euro avait enregistré une chute quasi-continue et atteint un point bas en 2017, pour s'établir à 13,6 %. Elle a ensuite amorcé une légère remontée pour s'inscrire à 13,9 % en 2019.



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

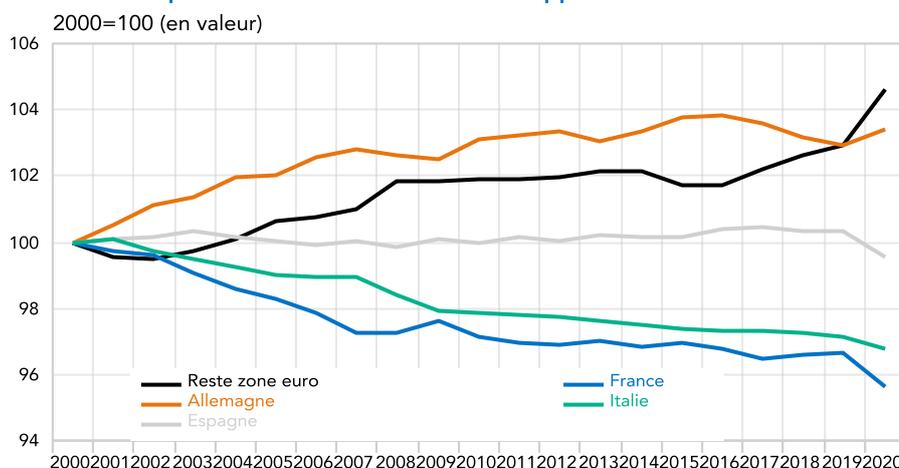
© Rexecode

L'érosion des parts de marché relativement à la zone euro enregistrée pour les marchandises se retrouve également pour les services, avec deux périodes de nette diminution : 2002-2006 et 2013-2019. Contrairement aux échanges de biens, la part de marché française à l'exportation de services relativement à celle de la zone euro n'a pas amorcé de stabilisation au cours des dernières années. En 2019, elle atteint son niveau le plus bas, 16,1 % des exportations de services de la zone euro, soit -1,8 point par rapport à 2013.

3. Les gagnants et les perdants de la compétitivité en Europe

La zone euro est unifiée sur le plan monétaire, elle ne l'est pas sur le plan de la compétitivité. Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'évolution des parts de marché à l'exportation des différents pays de la zone euro. On distingue la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et, afin de couvrir l'ensemble de la zone euro, un regroupement des autres pays de la zone euro (hors Irlande). Leur poids économique total est du même ordre que celui de la France.

Indice des exportations de biens et services rapportées à celles de la zone euro



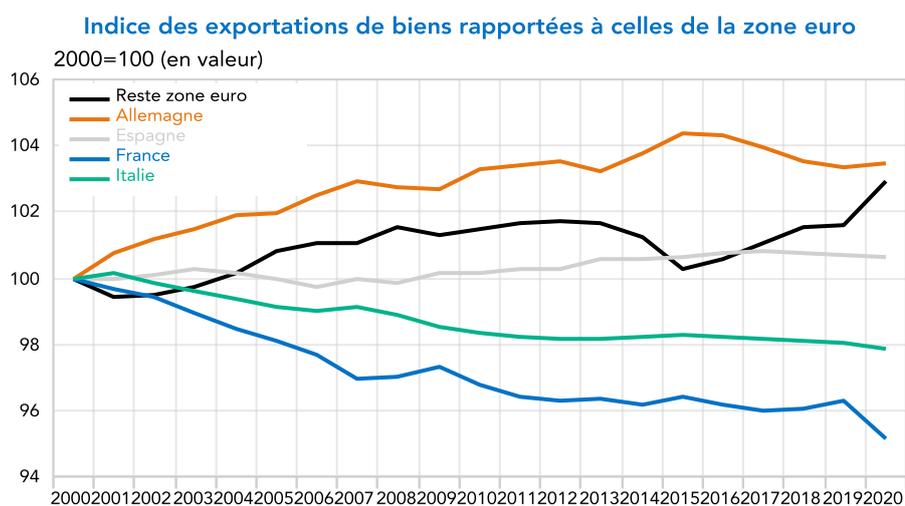
Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

Les parts de marché à l'exportation de biens et services dans le total de la zone euro sont en 2019 de 14,5 % pour la France, 30,5 % pour l'Allemagne, et respectivement de 10,6 %, 8,2 % et 36,2 % pour l'Italie, l'Espagne et le reste de la zone euro. Ces parts dépendent du taux d'ouverture du pays mais aussi de sa taille. Pour apprécier et comparer les tendances, nous ramenons les parts de marché des différents pays à la base 100 début 2000, et nous traçons l'évolution (en points d'exportations de la zone euro) de l'indice de la part de marché de chaque pays. Ainsi pour la France, la part de marché a reculé de 17,9 % en 2000 à 14,5 % en 2019. Elle a donc diminué de 3,4 points (de l'indice 100 à l'indice 96,6). L'Allemagne a parallèlement augmenté sa part

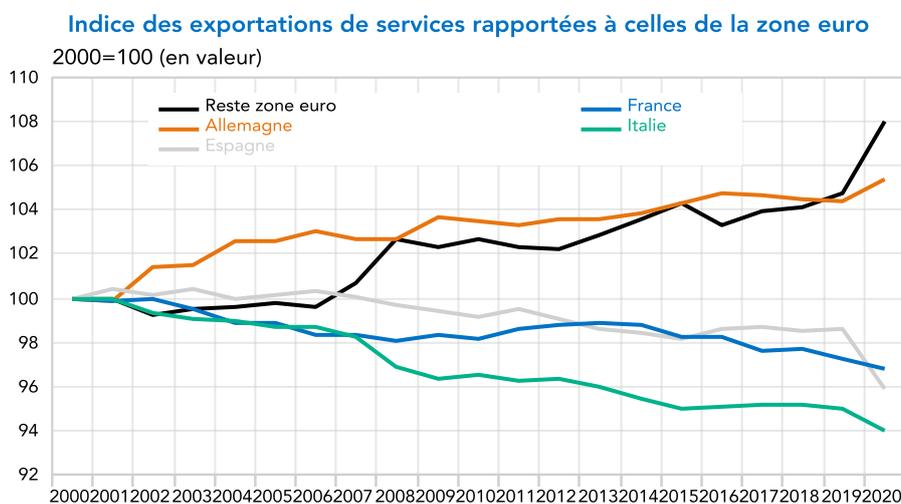
de marché de 2,9 points, la part de l'Espagne a légèrement augmenté (+0,4 point) et l'Italie a moins perdu que la France (-2,8 points). Les autres pays de la zone euro, pris globalement, ont vu leur part de marché augmenter de 2,9 points. La France apparaît ainsi parmi les principales économies de la zone euro comme celle ayant accusé le plus fort recul de ses parts de marché à l'exportation.

Pour ce qui concerne l'évolution des parts de marché des exportations des seuls biens, la France accuse très nettement la plus forte baisse de parts de marché en valeur. La part des exportations de biens français dans celles de l'ensemble de la zone euro a ainsi reculé de 3,7 points depuis 2000. Cette perte est contenue à -1,9 points pour l'Italie, alors que l'Espagne enregistre une progression de 0,7 point de ses parts de marché. Sur la même période 2000-2019, les parts de marché allemandes à l'exportation de biens progressent de 3,4 points et celles du reste de la zone euro de 1,6 point.



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

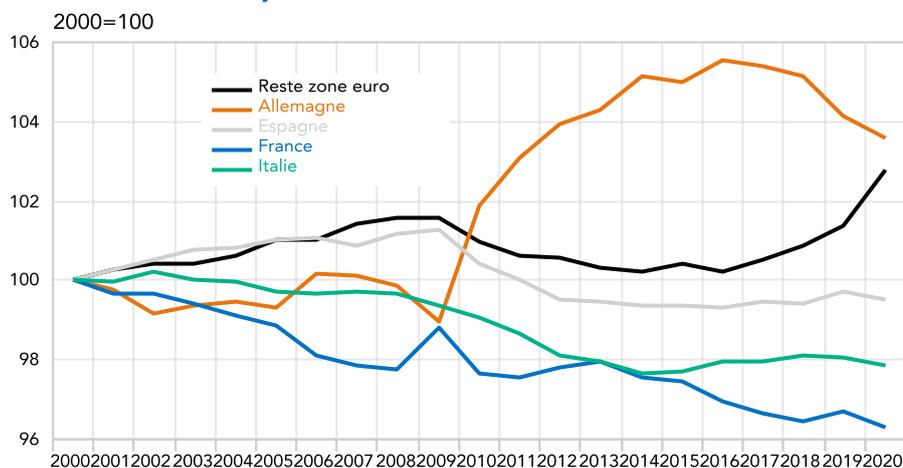
S'agissant des services, c'est l'Italie qui accuse la perte de parts de marché à l'export la plus importante entre 2000 et 2019 (-5,0 points), alors que l'Espagne limite sa perte à -1,4 point et la France à -2,7 points sur la même période. Parallèlement, les parts de marché de l'Allemagne et du reste de la zone euro ont respectivement progressé de 4,4 et 4,8 points.

4. Une dynamique de contraction relative de la base industrielle française qui épouse celle des parts de marché à l'exportation

L'industrie manufacturière concentre les trois quarts des exportations de la France. Ce recul généralisé de nos parts de marché à l'exportation depuis 20 ans a ainsi comme corollaire une contraction sur la même période de notre base industrielle relativement à nos concurrents de la zone euro. La symétrie entre les évolutions, relativement à celles de la zone euro prise dans son ensemble, des exportations et de l'activité industrielle françaises depuis 2000 est frappante.

Après une baisse tendancielle entre 2000 et 2011 de 17,9 % à 15,4 %, le poids de la valeur ajoutée industrielle française (en valeur) est remonté pour atteindre 15,8 % en 2013. La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française par rapport à celle de la zone euro a ensuite chuté continûment, tombant à 14,3 % en 2018. Comme pour les parts de marché à l'exportation, la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée industrielle de l'ensemble de la zone euro se redresse à 14,6 % en 2019.

Part de la valeur ajoutée industrielle en valeur dans celle de la zone euro

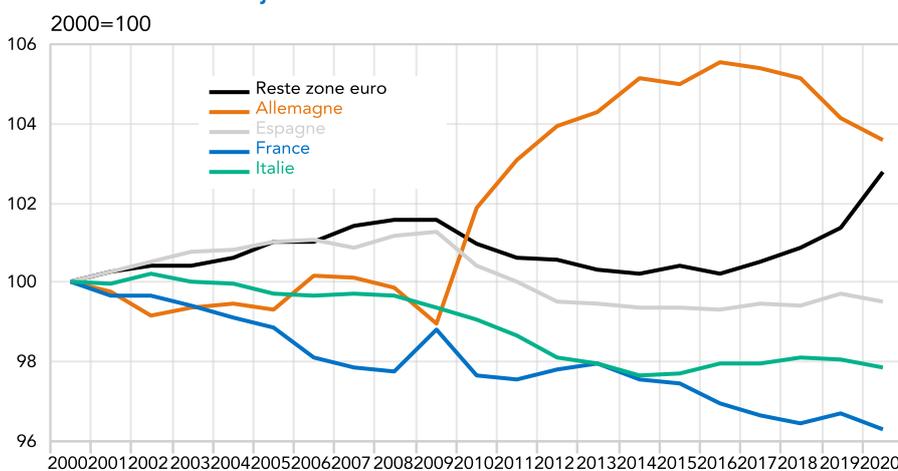


Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

D'importants déplacements d'activité industrielle ont eu lieu au sein de la zone euro depuis près de 20 ans, la France accusant le recul relatif le plus important, de 3,3 points entre 2000 et 2019. Dans le même temps, l'Italie a vu sa part reculer de 1,9 point et l'Espagne de 0,3 point. L'Allemagne a dans l'intervalle gagné 4,1 points et le reste de la zone euro 1,4 point. Le graphique suivant montre l'indice de la part de la valeur ajoutée industrielle des pays de la zone euro de 2000 à 2019 en volume et en valeur. Il s'agit d'indices calculés en partant pour chacun des pays de la base 100 en 2000.

Part de la valeur ajoutée industrielle en valeur dans celle de la zone euro



Source : Eurostat, comptes nationaux, calculs Rexecode

© Rexecode

5. Trois paradoxes apparents sur la perte de compétitivité et la désindustrialisation françaises

Une fois constatés, il faut expliquer les résultats par les facteurs sous-jacents. On peut les regrouper en trois catégories : les prix relatifs, les coûts relatifs (salariaux mais aussi des consommations intermédiaires et fiscaux), la qualité des produits et plus généralement le niveau dans la gamme (variétés, contenu en innovation, service après-vente, etc...).

Au niveau de chaque entreprise, différentes stratégies de compétitivité peuvent être privilégiées, sans être exclusives l'une de l'autre. Les stratégies de concurrence par les prix visent à gagner rapidement des parts de marché en diminuant le prix de vente, avec cependant le risque de sacrifier la marge et la capacité d'investissement future. Les stratégies de compétitivité qualifiées de « hors-prix » consistent à innover, améliorer la qualité des produits, leur variété, les services associés. Ces secondes stratégies sont plus adaptées à une compétitivité durable, mais elles supposent de disposer de moyens d'investir et donc de marges suffisantes. Elles sont aussi plus longues à mettre en œuvre et plus encore à produire des effets. Notons enfin qu'une amélioration de la compétitivité-coût (consécutive à un allègement du coût direct du travail ou à une baisse des prix des approvisionnements par exemple) peut être exploitée par une entreprise pour gagner en compétitivité-prix (en répercutant la baisse de coût sur ses prix de vente) ou pour améliorer les marges afin de gagner en compétitivité hors-prix (en améliorant ses marges pour investir et innover). La diversité des stratégies individuelles des entreprises conduit au niveau macroéconomique à une combinaison de ces stratégies. Il n'y a donc pas lieu d'opposer les effets mais de comprendre comment l'économie prise dans son ensemble se comporte face à la concurrence des autres économies, et pour les pouvoirs publics de rechercher les leviers de politique économique qui permettent de renforcer durablement la compétitivité, la croissance et l'emploi.

L'analyse de la perte de compétitivité à l'exportation enregistrée par la France depuis 2000 par rapport à l'ensemble de la zone euro (et de la perte parallèle d'activité industrielle par rapport à nos voisins européens) doit donc identifier les différents mécanismes économiques en jeu. Tel était l'objet de nos précédentes études, notamment celle publiée en juin 2019³, qui visait à proposer une explication macroéconomique de la perte de compétitivité à l'export et d'activité industrielle de la France par rapport à ses partenaires de la zone euro depuis le début des années 2000. Si les analyses et statistiques disponibles dressent un constat convergent sur la hausse du coût salarial et le recul des marges en France dans les années 2000, plusieurs données statistiques paraissent a priori paradoxales.

³ [La compétitivité française en 2018](#) : un espoir de stabilisation mais l'érosion industrielle se poursuit, document de travail n°71, juin 2019.

Premier paradoxe : selon les données des comptes nationaux, les prix des exportations françaises de biens n'auraient pas augmenté relativement aux prix des exportations des autres pays européens entre 2000 et 2005, alors que l'on constate un net recul des parts de marché à l'export sur cette même période.

Deuxième paradoxe : toujours selon les comptes nationaux, dans l'industrie – qui constitue le secteur directement exposé à la concurrence mondiale, les coûts salariaux unitaires, c'est-à-dire le coût salarial (salaire et cotisations sociales) par unité produite, n'auraient pas augmenté en France au cours des années 2000, alors que l'on constate sur la même période une forte dégradation des marges.

Troisième et dernier paradoxe : le recul des parts de marché et la baisse des marges se sont accompagnées d'un maintien du taux d'investissement à un niveau relativement élevé, apparemment sans effet sur la compétitivité industrielle.

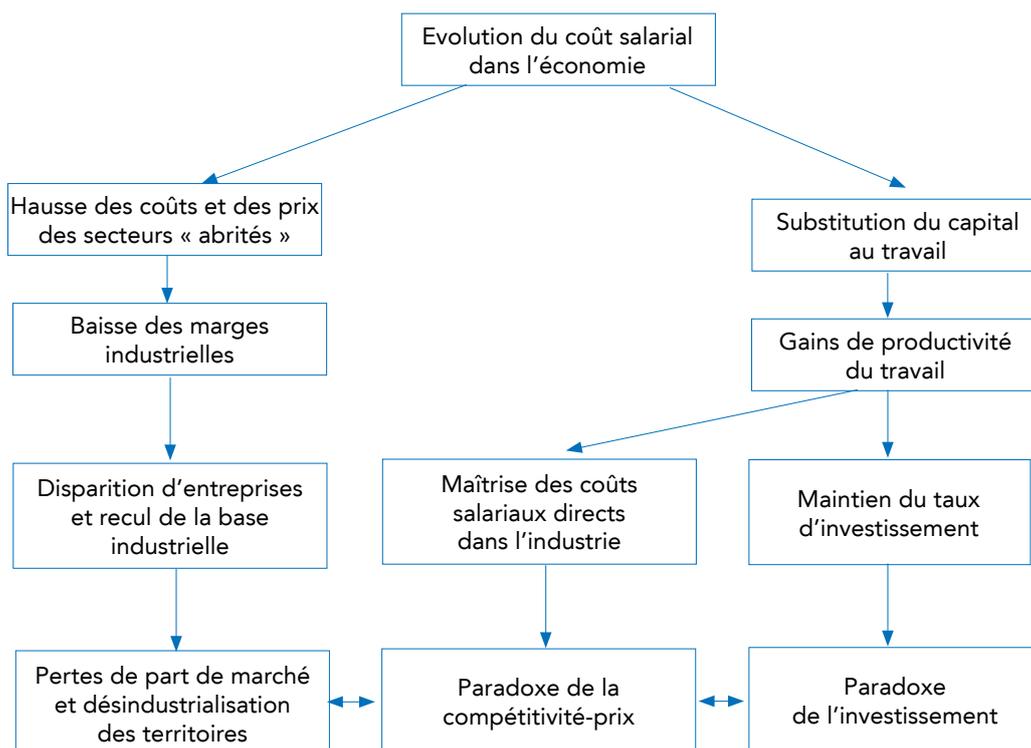
L'étude de 2019 levait ces trois paradoxes de la manière suivante :

- Au tout début des années 2000, la France pouvait être considérée comme en équilibre de compétitivité par rapport à la moyenne européenne. Les hausses salariales du début des années 2000 ont été élevées dans plusieurs pays dont la France, stimulées dans notre pays par la hausse mécanique du coût horaire du travail liée aux 35 heures et la convergence des SMIC jusqu'au milieu des années 2000. On sait par ailleurs que l'Allemagne mettait en œuvre à partir de 2003 une politique de grande modération salariale.
- Les évolutions des prix de production et des coûts salariaux des comptes nationaux diffèrent très sensiblement dans la première partie des années 2000 des indices de prix et de coûts salariaux mesurés par les enquêtes directes auprès des entreprises, publiées par l'INSEE et Eurostat. Ces derniers indicateurs de prix et de salaires montrent en effet une forte dégradation de la compétitivité-prix et de la compétitivité-coût, particulièrement au début des années 2000, période du décrochage des parts de marché. Les résultats de ces enquêtes semblent donc plus cohérents avec le recul des parts de marché ainsi qu'avec les résultats de notre enquête Compétitivité que les indicateurs des comptes nationaux.
- Les données de comptabilité nationale indiquent en outre que les hausses de coûts et de prix dans les secteurs les moins exposés à la concurrence mondiale ont pesé sur les coûts de leurs clients industriels. Il s'avère que les marges des secteurs exposés ont de ce fait été comprimées par les hausses de prix de leurs fournisseurs. Un nombre important d'entreprises industrielles ont disparu (diminution de 40 % du nombre d'entreprises industrielles de plus de 20 salariés entre 2002 et 2016). Progressivement n'ont « survécu » que les entreprises les plus efficaces, ce qui (par effet de structure) a artificiellement accéléré la productivité industrielle mais sur une base de plus en plus étroite.

- Enfin, les entreprises soumises à la concurrence internationale n'ont eu d'autre choix, pour compenser la hausse de leurs coûts de production, que de gagner en productivité en accélérant la substitution du capital au travail. C'est ce que traduit le taux d'investissement élevé. Mais il s'agit d'un taux qui s'applique à une base de valeur ajoutée devenue plus étroite. Ce taux ne traduit donc pas un niveau absolu d'investissement élevé.
- Le mécanisme principal de la perte de compétitivité est que la hausse des coûts, notamment des coûts salariaux, a pesé sur les marges des secteurs exposés et a entraîné la contraction de la base industrielle française relativement à la zone euro. Cette contraction explique la baisse des parts de marché des produits français.

Le schéma suivant résume cette analyse :

Le diagramme de la perte de compétitivité industrielle française



L'étude de 2019 rendait également compte d'une amorce de stabilisation des pertes de parts de marché française au cours des années récentes, sans toutefois que le rythme des pertes relatives d'activité industrielle ne semblent s'atténuer.

Complément 2

Résultats de l'enquête Compétitivité 2020 sur les biens de consommation

Depuis le début des années 2000, Rexecode réalise chaque année une enquête sur la perception des grands acheteurs européens sur les produits qu'ils achètent à l'étranger. Les enquêtes portent alternativement sur les biens intermédiaires et d'équipements sur les biens de consommation finale. La dernière enquête menée en septembre 2020 porte sur les biens de consommation, décomposés en quatre familles de produits : Habillement et accessoires, Équipements du logement, Produits pharmaceutiques et d'hygiène et Produits agro-alimentaires.

L'enquête porte sur un échantillon de 480 importateurs de six grands pays européens (Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Royaume Uni) qui ont été interrogés sur la perception qu'ils ont des produits en provenance des principaux pays européens, d'Europe centrale et orientale (PECO), des États-Unis, du Japon, de la Chine (continentale d'une part et zones franches d'autre part) et des pays d'Asie hors Japon et hors Chine, soit onze entités géographiques au total.

L'originalité de cette enquête réside dans le classement des pays selon la qualité de leurs produits, leur contenu en innovation technologique, l'ergonomie ou le design, des qualités qui peuvent influencer l'évolution des parts de marché. D'autres critères hors prix davantage liés à l'entreprise qu'aux produits eux-mêmes, tels que la notoriété de la marque, les délais de livraison ou la performance des réseaux de distribution (efficacité des services commerciaux, du service après-vente), sont également pris en compte. Ils représentent en effet aussi des facteurs importants dans la compétition internationale. Tous ces critères sont cependant moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles que les prix. Ils sont fonction de déterminants tels que l'effort d'investissement matériel (augmentation et amélioration des capacités de production) et immatériel (formation, marketing, logiciels, recherche et développement) ainsi que de l'efficacité de l'organisation du travail et de la production.

Nous présentons ici les principaux résultats de l'enquête 2020. Après avoir rappelé la méthodologie et le mode d'exploitation de l'enquête, nous analysons la position actuelle de la France et de ses principaux concurrents telles qu'elle est perçue par les acheteurs européens. Nous tirons également des enseignements sur la position de la France sur le long terme, en examinant l'historique des enquêtes sur les biens de consommation depuis le début des années 2000.

1. Les principaux résultats

Notre enquête sur la compétitivité consiste à interroger chaque année près de 500 importateurs européens sur leur appréciation des produits fournis par les entreprises de différents pays. Elle nous permet d'appréhender principalement l'évolution des facteurs prix et hors-prix de la compétitivité. L'enquête porte en 2020, et comme tous les deux ans, sur les biens de consommation.

**Classement des dix pays fournisseurs par l'acheteur moyen européen
pour les quatre secteurs étudiés en 2020**

| | France | Allemagne | Royaume-Uni | Italie | Espagne | Peco | Etats-Unis | Japon | Asie | Chine |
|---|--------|-----------|-------------|--------|---------|------|------------|-------|------|-------|
| Habillement et accessoires | | | | | | | | | | |
| Qualité | 5 | 3 | 7 | 1 | 4 | 6 | 9 | 2 | 10 | 8 |
| Ergonomie-design | 2 | 5 | 9 | 1 | 4 | 7 | 6 | 3 | 10 | 8 |
| Contenu en innovation technologique | 7 | 5 | 10 | 1 | 3 | 8 | 9 | 2 | 4 | 6 |
| Notoriété | 2 | 4 | 6 | 1 | 7 | 10 | 3 | 5 | 9 | 8 |
| Délais de livraison | 4 | 1 | 7 | 8 | 5 | 3 | 6 | 2 | 10 | 9 |
| Ensemble des services associés aux produits | 4 | 1 | 8 | 5 | 3 | 7 | 6 | 2 | 9 | 10 |
| Variété des fournisseurs | 8 | 6 | 10 | 2 | 5 | 7 | 4 | 9 | 1 | 3 |
| Prix | 7 | 9 | 6 | 5 | 3 | 4 | 10 | 8 | 1 | 2 |
| Rapport qualité-prix | 3 | 9 | 6 | 4 | 1 | 7 | 10 | 2 | 8 | 5 |
| HP | 4 | 2 | 10 | 1 | 5 | 6 | 7 | 3 | 8 | 9 |
| Equipement du logement | | | | | | | | | | |
| Qualité | 5 | 2 | 6 | 3 | 7 | 10 | 4 | 1 | 9 | 8 |
| Ergonomie-design | 5 | 4 | 8 | 2 | 6 | 9 | 3 | 1 | 10 | 7 |
| Contenu en innovation technologique | 5 | 2 | 7 | 4 | 8 | 10 | 3 | 1 | 6 | 9 |
| Notoriété | 5 | 3 | 6 | 4 | 10 | 9 | 2 | 1 | 8 | 7 |
| Délais de livraison | 2 | 1 | 10 | 3 | 4 | 5 | 7 | 6 | 8 | 9 |
| Ensemble des services associés aux produits | 4 | 2 | 7 | 3 | 6 | 8 | 5 | 1 | 10 | 9 |
| Variété des fournisseurs | 7 | 6 | 10 | 2 | 9 | 8 | 3 | 4 | 1 | 5 |
| Prix | 3 | 5 | 10 | 4 | 9 | 6 | 8 | 7 | 1 | 2 |
| Rapport qualité-prix | 4 | 2 | 10 | 6 | 9 | 8 | 3 | 1 | 7 | 5 |
| HP | 5 | 2 | 8 | 3 | 6 | 10 | 4 | 1 | 7 | 9 |
| Produits pharmaceutiques et hygiène beauté | | | | | | | | | | |
| Qualité | 2 | 1 | 8 | 6 | 5 | 7 | 4 | 3 | 10 | 9 |
| Ergonomie-design | 5 | 3 | 4 | 1 | 7 | 8 | 6 | 2 | 10 | 9 |
| Contenu en innovation technologique | 4 | 1 | 6 | 7 | 5 | 10 | 3 | 2 | 9 | 8 |
| Notoriété | 2 | 1 | 6 | 3 | 7 | 9 | 4 | 5 | 10 | 8 |
| Délais de livraison | 2 | 1 | 4 | 7 | 6 | 5 | 8 | 3 | 10 | 9 |
| Ensemble des services associés aux produits | 2 | 1 | 8 | 3 | 4 | 7 | 6 | 5 | 10 | 9 |
| Variété des fournisseurs | 3 | 1 | 10 | 5 | 7 | 9 | 4 | 6 | 2 | 8 |
| Prix | 6 | 9 | 10 | 2 | 7 | 3 | 8 | 5 | 1 | 4 |
| Rapport qualité-prix | 3 | 2 | 10 | 4 | 8 | 5 | 9 | 1 | 6 | 7 |
| HP | 2 | 1 | 7 | 4 | 6 | 8 | 5 | 3 | 10 | 9 |
| Produits agro-alimentaires | | | | | | | | | | |
| Qualité | 3 | 2 | 7 | 4 | 5 | 8 | 6 | 1 | 10 | 9 |
| Ergonomie-design | 3 | 2 | 9 | 4 | 7 | 5 | 6 | 1 | 10 | 8 |
| Contenu en innovation technologique | 3 | 1 | 9 | 6 | 5 | 7 | 4 | 2 | 10 | 8 |
| Notoriété | 4 | 2 | 9 | 1 | 5 | 8 | 6 | 3 | 10 | 7 |
| Délais de livraison | 5 | 1 | 4 | 8 | 2 | 3 | 6 | 7 | 9 | 10 |
| Ensemble des services associés aux produits | 6 | 1 | 4 | 5 | 7 | 9 | 2 | 3 | 8 | 10 |
| Variété des fournisseurs | 6 | 2 | 4 | 3 | 7 | 9 | 5 | 10 | 1 | 8 |
| Prix | 8 | 2 | 4 | 7 | 1 | 3 | 6 | 10 | 5 | 9 |
| Rapport qualité-prix | 7 | 1 | 3 | 3 | 2 | 6 | 10 | 8 | 5 | 9 |
| HP | 3 | 1 | 7 | 4 | 5 | 8 | 6 | 2 | 10 | 9 |

Source : Enquête « Compétitivité », Rexecode

Il ressort de cette enquête que, pour la France, les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté voient leur compétitivité progresser nettement sur la plupart des critères. A l'inverse les produits agro-alimentaires enregistrent une nette dégradation de même que, dans une moindre mesure, l'habillement. Le rapport qualité-prix a tendance à s'améliorer mais la qualité semble plutôt diminuer par rapport aux concurrents. On note enfin une dégradation nette du classement pour les services associés.

2. Méthodologie de l'enquête

L'enquête « compétitivité » est menée pour Rexecode par Kantar auprès de 480 entreprises répondantes issues de 6 pays européens. Dans chacune des entreprises de l'échantillon, la personne interrogée est la « personne qui décide du choix des fournisseurs en matière d'importation de produits industriels ». Selon les entreprises, il peut s'agir du responsable des achats, du responsable commercial voire quelquefois du responsable technique, ou même dans les petites entreprises du dirigeant de l'entreprise. Comme chaque année paire, les produits enquêtés sont les biens de consommation finale. Les produits importés par l'entreprise sont ainsi classés dans trois catégories : l'habillement et accessoires, les biens d'équipement du logement, les produits pharmaceutiques et d'hygiène et les produits agro-alimentaires. Plus précisément, les produits regroupés dans chacune de ces quatre catégories sont les suivants :

- Habillement et accessoires : vêtements, bonneterie, articles en cuir et chaussures, bijouterie, parapluies etc.
- Équipement du logement : électronique grand public, téléphonie, photo, ciné, électroménager blanc, meubles, tapis, vaisselle, jeux et jouets, etc.
- Produits pharmaceutiques et hygiène beauté : produits de beauté, parfums, eaux de toilette, pharmacies etc.
- Produits agro-alimentaires : Produits à base de céréales, corps gras, viandes, poissons, sucre, confiseries, boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Les entreprises interrogées ont à se prononcer sur neuf critères susceptibles de déterminer le choix d'un fournisseur, dont six portent sur les qualités hors-prix spécifiques aux produits :

n°1 La qualité des produits

n°2 L'ergonomie et le design

n°3 Le contenu en innovation technologique

n°4 La notoriété

n°5 Les délais de livraison

n°6 L'ensemble des services associés aux produits

n°7 La variété des fournisseurs

n°8 Le prix des produits (le prix « en soi ») (indépendamment des autres critères)

n°9 Le rapport qualité-prix

Par ailleurs, un indicateur synthétique de qualité « hors-prix » est construit sur la base des six premiers critères. Cette liste de critères appelle plusieurs observations :

a. Les critères énoncés ne sont pas mesurables objectivement. Nous considérons cependant qu'ils sont suffisamment explicites pour renvoyer à une perception précise de la part des personnes interrogées, puis de permettre notamment le classement des pays d'origine des produits par les acheteurs.

b. Les critères n° 1 à n° 6 mesurent l'appréciation des caractéristiques « hors-prix » du produit. Sur ces sept critères, les trois premiers sont liés très directement au produit lui-même (qualité, ergonomie et design, contenu en innovation technologique), les trois suivants sont davantage liés à l'entreprise qui fabrique ces produits (notoriété, délais de livraison, ensemble des services associés aux produits). Un indicateur synthétise en outre l'avis général des sondés sur les critères « hors-prix ».

c. Le critère n° 7 sur la variété des fournisseurs se rapporte moins au fournisseur lui-même qu'au pays du fournisseur. Un client pourrait en effet renoncer à contracter avec un fournisseur de produits implanté dans un pays à faible base industrielle, bien que ses produits soient de bonne qualité, par crainte de ne pas pouvoir trouver rapidement un fournisseur alternatif en cas de défaillance du fournisseur principal. La réponse à cette question donne donc une indication sur l'étendue relative de la base industrielle de chaque pays.

d. Le critère « prix des produits » est un critère un peu particulier dans la mesure où il ne peut être vraiment significatif que pour des produits identiques ou au moins très comparables. Un fournisseur qui offre une gamme de produits dont les prix sont plus élevés que celle d'un autre fournisseur peut néanmoins être préféré à ce dernier si ses produits sont de meilleure qualité ou si le service après-vente est plus efficace. Le choix d'un fournisseur dépend en définitive de l'appréciation relative de l'ensemble des critères sans que l'on puisse opposer l'un d'entre eux à l'ensemble des autres. La compétitivité d'un fournisseur est un concept global dans lequel tous les critères interviennent. Il convient donc de relativiser l'opposition classique entre compétitivité-coût (ou prix) et compétitivité hors coût car la compétitivité « hors coût » est elle-même un agrégat de différentes caractéristiques.

e. Pour prendre en compte cette dernière observation, deux types de question complémentaires sont posés à l'acheteur interrogé : la première ques-

tion porte sur « l'importance » qu'il accorde dans ses décisions à chacun des critères énoncés. Cette importance est mesurée par une note de 1 à 5. La deuxième question vise à synthétiser l'arbitrage entre le prix et les autres caractéristiques, en demandant à l'acheteur de noter le « rapport qualité-prix » des fournisseurs (critère n° 9).

L'enquête vise à établir pour chaque type de produits un classement des différents pays pour les dix critères présentés ci-dessus. Pour chacun de ces critères, on demande donc à l'acheteur si les produits des dix pays considérés sont « mieux placés que la moyenne du marché », « dans la moyenne du marché », ou « moins bien placés que la moyenne du marché ».

3. Les résultats de l'enquête 2020



Amélioration globale pour la pharmacie hygiène-beauté, détérioration pour les produits agro-alimentaires

L'analyse par sous-secteurs met en lumière des évolutions marquées. La qualité des produits français connaît une détérioration sur tous les secteurs excepté pour les produits pharmaceutiques et d'hygiène (passage de la 3ème à la 2ème place). La détérioration la plus importante étant sur les équipements du logement (passage de la 2ème à la 5ème position). Sur l'habillement et les accessoires et sur les produits agro-alimentaires, la France ne perd qu'un rang.

En ce qui concerne l'ergonomie-design, la France enregistre une détérioration de trois rangs sur les équipements du logement. Elle se stabilise à la 5ème place sur les produits pharmaceutiques. S'agissant des produits agro-alimentaires, la France gagne trois rangs, passant de la 6ème à la 3ème place.

S'agissant du contenu en innovation technologique, la position de la France semble plus stable puisque trois secteurs conservent le même positionnement par rapport à 2018. On note cependant une détérioration importante sur l'habillement et les accessoires (passage de la 5ème à la 7ème place).

La notoriété reste bonne en général. La France est en effet 2ème en habillement et accessoires (4ème en 2018). Également, le rang de la France sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène monte de la 4ème à la 2ème position. Cependant, sur les produits agro-alimentaires, la France voit sa position se détériorer (passage de la 1ère place à la 4ème).

Les délais de livraison restent également bons dans l'ensemble. En effet, la France est 2ème sur les équipements du logement et sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène. Cependant, sur les produits agro-alimentaires, la France perd sa place de 2ème et devient 5ème. Sur l'habillement et les accessoires, la France passe de la 3ème à la 4ème position.

En ce qui concerne l'ensemble des services associés au produit, la France reste dans la première moitié du classement sauf pour les produits agro-alimentaires où elle s'établit à la 6ème place.

Les importateurs jugent la variété des fournisseurs médiocre dans l'ensemble, mais avec une certaine hétérogénéité en fonction des secteurs. La France occupe en effet la 8ème place du classement sur l'habillement et les accessoires, la 7ème place sur les équipements du logement, la 6ème sur les produits agro-alimentaires et la 3ème place sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène. En outre, les évolutions sont également hétérogènes puisque l'habillement et les accessoires sont stables, les équipements du logement se sont légèrement détériorés (perte d'un rang) tandis que les produits agro-alimentaires se sont nettement dégradés (perte de 5 rangs).

Également, en ce qui concerne les prix, les résultats restent médiocres, même si on note une forte amélioration sur les équipements du logement (passage de la 6ème à la 3ème place). Sur tous les autres types de produits, la France est à la 6ème place ou en-dessous.

Le rapport qualité-prix apparaît bon, malgré un niveau très bas sur les produits agro-alimentaires (7ème place). En outre, sur les produits pharmaceutiques, le rang de la France aura fortement augmenté depuis 2016 (de la 9ème à la 3ème place).

| Allemagne | Habillement et accessoires | Equipement du logement | Produits pharmaceutiques et hygiène beauté | Produits agro-alimentaires |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|--|----------------------------|
| Qualité | 3 | 2 | 1 | 2 |
| Ergonomie-Design | 5 | 4 | 3 | 2 |
| Contenue en innovation technologique | 5 | 2 | 1 | 1 |
| Notoriété | 4 | 3 | 1 | 2 |
| Délais de livraison | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Ensemble des services associés | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Variété des fournisseurs | 6 | 6 | 1 | 2 |
| Prix | 9 | 5 | 9 | 2 |
| Rapport qualité-prix | 9 | 2 | 2 | 1 |
| HP | 2 | 2 | 1 | 1 |

| Italie | Habillement et accessoires | Equipement du logement | Produits pharmaceutiques et hygiène beauté | Produits agro-alimentaires |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|--|----------------------------|
| Qualité | 1 | 3 | 6 | 4 |
| Ergonomie-Design | 1 | 2 | 1 | 4 |
| Contenue en innovation technologique | 1 | 4 | 7 | 6 |
| Notoriété | 1 | 4 | 3 | 1 |
| Délais de livraison | 8 | 3 | 7 | 8 |
| Ensemble des services associés | 5 | 3 | 3 | 5 |
| Variété des fournisseurs | 2 | 2 | 5 | 3 |
| Prix | 5 | 4 | 2 | 7 |
| Rapport qualité-prix | 4 | 6 | 4 | 3 |
| HP | 1 | 3 | 4 | 4 |

| Espagne | Habillement et accessoires | Equipement du logement | Produits pharmaceutiques et hygiène beauté | Produits agro-alimentaires |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|--|----------------------------|
| Qualité | 4 | 7 | 5 | 5 |
| Ergonomie-Design | 4 | 6 | 7 | 7 |
| Contenue en innovation technologique | 3 | 8 | 5 | 5 |
| Notoriété | 7 | 10 | 7 | 5 |
| Délais de livraison | 5 | 4 | 6 | 2 |
| Ensemble des services associés | 3 | 6 | 4 | 7 |
| Variété des fournisseurs | 5 | 9 | 7 | 7 |
| Prix | 3 | 9 | 7 | 1 |
| Rapport qualité-prix | 1 | 9 | 8 | 2 |
| HP | 5 | 6 | 6 | 5 |

Légende : chiffre = rang des produits pour le pays concerné ; couleur = écart à la France : rouge si mieux classé que la France et vert sinon

L'Allemagne toujours dominante sur les critères hors-prix

L'Allemagne conserve sa position dominante. En termes de compétitivité hors-prix, l'Allemagne est en première position dans les produits agro-alimentaire et dans les produits pharmaceutiques et hygiène-beauté et deuxième dans l'habillement et les équipements du logement. Plus précisément, elle occupe toujours l'une des trois premières places sur la qualité, est première pour tous les différents types de produits en ce qui concerne les délais de livraison et elle occupe quasi-systématiquement la première place dans l'ensemble des services associés au produit. Cependant, sur la compétitivité-prix, la France apparaît jugée plus favorablement que l'Allemagne sur trois des quatre différents types de produits. En effet, sur l'habillement et les accessoires, l'Allemagne n'est que 9ème sur la compétitivité-prix alors que la France occupe la 7ème place. On note également une faiblesse en ce qui concerne le rapport qualité prix sur l'habillement et les accessoires.

L'Italie reste moyenne en termes de rapport qualité prix

En ce qui concerne l'habillement et les accessoires, l'Italie reste l'un des leaders sur la scène internationale. Ce dernier occupe en effet la première place sur la compétitivité hors prix dans ce domaine. Plus précisément, sur ce type de produit, elle occupe la première position sur la qualité, l'ergonomie-design, la notoriété et le contenu en innovation technologique. Elle n'est toutefois classée que 4e sur le rapport qualité-prix, soit une place derrière la France. Les produits pharmaceutiques et hygiène-beauté français semblent davantage appréciés par rapport à leurs équivalents italiens. Pour ce type de produits, il n'y a que sur l'ergonomie-design et sur la compétitivité-prix que l'Italie apparaît mieux classée. L'appréciation des importateurs apparaît également plus favorable à la France s'agissant de la compétitivité hors-prix des produits agro-alimentaires et pharmaceutiques et ainsi que de la compétitivité-prix sur tous les types de produits sauf les équipements du logement.

Un rapport qualité-prix espagnol très contrasté selon les secteurs

La comparaison de la compétitivité des produits français avec les produits espagnols marque une supériorité des produits français, qui surpassent les produits espagnols sur la plupart des critères à l'exception du secteur de l'habillement. L'Espagne est toutefois jugée plus favorablement que la France sur le critère prix et sur le rapport qualité-prix non seulement pour l'habillement mais également pour les produits agro-alimentaires.

Évolution des produits français depuis 2004

Nous représentons sous forme de graphiques, pour chaque critère, l'évolution du rang de la France parmi les dix pays fournisseurs depuis 2004.

Au regard de notre indicateur hors-prix agrégé, le rang des produits de consommation français semble rester stable et à un niveau élevé sur le long terme. Les produits agro-alimentaires ont oscillé entre les rangs 1 et 3 sur toute la période, tandis que les produits pharmaceutiques, d'hygiène-beauté et les équipements du logement ont varié entre les 2èmes et 5èmes rangs. L'habillement se situe entre la 3ème et la 5ème place sur toute la période et a une légère tendance à la baisse.

Les jugements des importateurs tant sur le critère prix que sur le rapport qualité-prix avaient eu tendance à se dégrader jusqu'en 2016 avant de se redresser. Ce redressement apparaît ainsi concomitant avec la montée en puissance des effets du CICE et du Pacte de responsabilité.

La tendance est stable en ce qui concerne le rang de la France sur le contenu en innovation technologique, bien que ce rang soit très légèrement en baisse sur l'habillement et les accessoires. De plus, on note une certaine volatilité avec des oscillations du rang entre la 2ème et la 4ème position en ce qui concerne les produits agro-alimentaires et entre la 1ère et la 5ème position en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, hygiène et de beauté.

La notoriété de la France garde sa tendance stable à un niveau élevé. En effet, sauf pour ce qui est des équipements du logement dans laquelle la France a été classée 6ème en 2020 et 5ème trois fois, en ce qui concerne le reste, la France n'est jamais descendue en dessous de la 4ème place.

Le jugement sur les délais de livraison connaît en revanche une détérioration dans l'habillement et l'agro-alimentaire.

Les services associés aux produits pharmaceutiques conservent une réputation assez bonne et stable. En ce qui concerne les autres types de produits, la tendance est à la baisse et on note une forte volatilité sur les produits agro-alimentaires avant 2014. Depuis cette date, la France a régulièrement reculé dans le classement, passant de la 1ère place en 2014 à la 6ème position en 2020.

Le jugement sur la variété des fournisseurs est fortement volatile et hétérogène sur toute la période mais semble se dégrader sur la période récente.

Documents de travail récemment parus

| | |
|--|-----------------------------|
| <i>Les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici 2030</i> | N° 76 - janvier 2021 |
| <i>La politique budgétaire entre sauvegarde et relance</i> | N° 75 - octobre 2020 |
| <i>Moins de croissance trop de carbone</i> | N° 74 - juillet 2020 |
| <i>Perspectives économiques et budgétaires pour 2020</i> | N° 73 - octobre 2019 |
| <i>Le poids des prélèvements obligatoires en France et dans trois grands pays européens</i> | N° 72 - octobre 2019 |
| <i>La compétitivité française en 2018</i> | N° 71 - juin 2019 |
| <i>Perspectives 2018 - Consolider les réformes dans un environnement économique incertain</i> | N° 70 - octobre 2018 |
| <i>L'écart de dépenses publiques entre la France et l'Allemagne - 12,6 points de PIB - 280 milliards d'euros</i> | |
| <i>Analyses - Explications - Propositions</i> | N° 69 - juin 2018 |
| <i>Le poids et la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles</i> | N° 68 - juin 2018 |

Rexecode

Centre de Recherche pour l'Expansion
de l'Économie et le Développement des Entreprises

Siège social : 29 avenue Hoche • 75008 Paris
Téléphone : +33 (0)1 53 89 20 89

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 • APE 9412 Z • SIRET 784 361 164 00030 • TVA FR 80 784 361 164
www.rexecode.fr • twitter.com/Rexecode

ISSN : 1956-0486